

Aux éleveurs qui ont fait
le choix d'arrêter
la production laitière

Quel type d'atelier bovins viande sur votre exploitation ?

*Les éléments à prendre en compte
dans votre réflexion*



RESEAUX
D'ELEVAGE



INSTITUT DE L'ELEVAGE



CHAMBRE
D'AGRICULTURE

08-51-52-54-55-51-61-68-88

CAVAC 10

La conversion lait viande est une remise en question totale du système de production et des pratiques. Elle nécessite réflexion et anticipation.

Ce document doit vous aider à organiser votre réflexion concernant la mise en place d'un atelier bovins viande, en évaluant les moyens et contraintes de l'exploitation mais aussi les perspectives à moyen terme.

C'est une étape préalable à la réalisation d'une étude de faisabilité complète de votre projet avec un conseiller spécialisé (choix du système, résultats technico-économiques, phase de transition, financement ...).

Surfaces en herbe et bâtiments disponibles sont les deux éléments clés de l'exploitation qui vont déterminer les orientations possibles du futur atelier viande : taille, type d'atelier, période de vêlages.

Perspectives de l'exploitation

La phase de transition est une période délicate qu'il convient d'anticiper au mieux. Il faut constituer un nouveau troupeau de race allaitante tout en cédant le troupeau laitier. La stratégie retenue dépendra en grande partie du temps qu'il reste avant l'arrêt de la production laitière.

A main-d'œuvre constante, un système viande génère moins de travail (d'astreinte notamment) qu'un système laitier. Mais il ne faut pas sous-estimer le temps de surveillance du troupeau, en particulier des vêlages et des veaux après la naissance.



On distingue différents types d'atelier viande :

Les ateliers allaitants

- **Naisseur strict** avec vente de broutards et broutardes ou **naiseur** avec vente de broutards et engraissement des femelles en génisses de viande.
- **Naisseur engraisseur de jeunes bovins ou de bœufs**, avec ou sans achats d'animaux extérieurs.

Les ateliers engraisseurs sans vaches allaitantes (animaux de race laitière ou viande)

- **Génisses ou bœufs** qui peuvent être adaptés à des exploitations disposant de peu de surface en herbe (< 20 ha).
- **Engraisseur de jeunes bovins** pour des exploitations disposant surtout de bâtiments.

Date d'échéance

d'arrêt du lait :

La main-d'œuvre à l'avenir

- Nombre de personnes :

- Dont salariés :

Autres productions ou activités prévues (production hors sol, entreprise...) ?

.....

Existe-t-il déjà sur la structure une production de viande ?

Issue du troupeau laitier ?

Si oui, laquelle :

Bœufs JB

Types d'aliments utilisés :

Foin Sec (céréales) Humide (Maïs, pulpes)

Issue d'un troupeau allaitant déjà existant ?

Si oui, type de système :

naiseur strict naisseur

naiseur engraisseur de JB

naiseur engraisseur de bœufs

Nombre de VA présentes :

Race :

Types d'aliments utilisés :

Foin Sec (céréales) Humide (Maïs, pulpes)

Surfaces en herbe à valoriser

Le troupeau allaitant a pour objectif de valoriser l'herbe de l'exploitation. Son dimensionnement sera donc réfléchi en fonction des surfaces en herbe prévues. Il peut varier fortement en fonction du choix du système (naisseur, naisseur engraisseur...) et du niveau d'intensification : de 0,5 VA/ha pour un système naisseur engraisseur de boeufs extensif à 1 VA/ha en système naisseur strict intensif.

Le parcellaire influence le système de production. Un parcellaire regroupé convient mieux à un système naisseur qu'un parcellaire morcelé et/ou éloigné qui est plus adapté pour des génisses ou des bœufs.

7 ha permettent de faire pâturer un lot de 20 vaches allaitantes avec un taureau au printemps.



Surface en herbe	ha
• dont pâturable (avec présence point d'eau et clôture)	ha
• dont récoltable	ha
Surface pâturable à plus de 20 km	ha
Surface en herbe dans îlots de plus de 7 ha	ha
Nombre d'îlots pâturables de plus de 7 ha	
Surface en herbe en zone séchante	ha

Assolement prévu

La possibilité de produire de l'ensilage de maïs ou des céréales, l'achat de fourrages complémentaires ou de coproduits peut permettre une intensification du système et l'engraissement de jeunes bovins.

La production de jeunes bovins ne s'envisage qu'après avoir valorisé correctement les surfaces en herbe, en ayant recours à de l'ensilage de maïs, des coproduits ou des céréales.

Quantités nécessaires par JB produit :

1 650 kg de MS de pulpes surpressées + 160 kg de céréales
ou
1 700 kg d'ensilage de maïs + 570 kg de céréales
ou
1 730 kg de céréales

SAU :	ha
SFP :	ha
STH :	ha
Maïs ensilage :	ha
SCOP :	ha
Blé hiver :	ha
Orge hiver :	ha
Orge de printemps :	ha
Colza :	ha
Autres :	ha

Disponibilités locales :

En fourrages	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
En coproduits	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Il convient de faire une étude économique détaillée du projet de conversion afin de chiffrer les modifications de revenu de l'exploitation au regard des annuités à rembourser et de la main-d'œuvre à rémunérer.

Pour vous accompagner dans cette démarche



Joël MARTIN	CDA des Ardennes	03 24 33 71 14
Jean-Louis DECK	CAIAC - EDE	03 25 43 68 16
André CHILLON	CDA de la Marne	03 26 64 08 13
Gilles SAGET	CDA de la Haute-Marne	03 25 87 79 40
Florian BOYER	CDA de Meurthe et Moselle	03 83 93 34 11
Arnaud DEVILLE	CDA de la Meuse	03 29 83 30 66
Marc LAMY	CDA de la Moselle	03 87 66 12 30
Pierre ZAESSINGER	CDA du Bas-Rhin	03 88 19 17 35
Aude AURIOU	CDA du Haut-Rhin	03 89 20 97 17
Rémi GEORDEL	CDA des Vosges	03 29 29 23 18

Coordination régionale :

Laurence ECHEVARRIA

Institut de l'Elevage

03 83 93 39 16

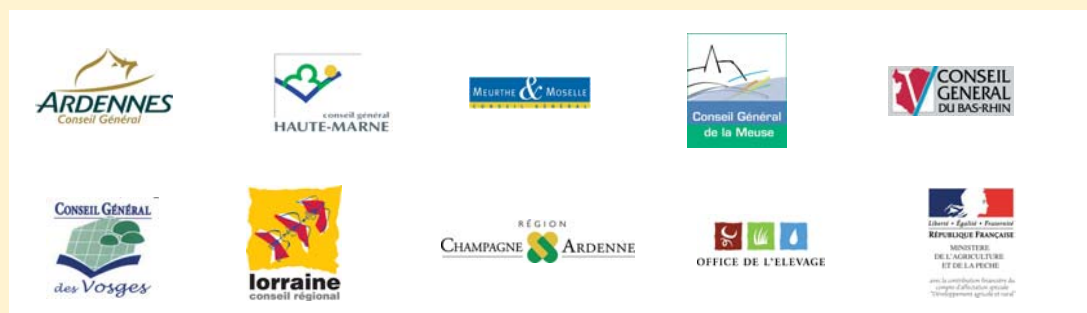
Cette plaquette a été réalisée dans le cadre de l'équipe régionale des Réseaux d'Elevage Bovins Viande. Elle a bénéficié du financement du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.

Les Réseaux d'Elevage bénéficient des financements incitatifs du CASDAR, de l'Office de l'Elevage, des Conseils Généraux des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, du Bas-Rhin et des Vosges ainsi que du Conseil Régional de Lorraine.

La mise en oeuvre de l'action est réalisée par les Chambres d'Agriculture des Ardennes, Marne, Haute-Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges et par la CAIAC de l'Aube.

Elle est coordonnée au niveau interrégional par l'Institut de l'Elevage.

Cette action est concertée avec les GIE et Chambres Régionales d'Agriculture d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne.



Bâtiments

Tout comme les surfaces en herbe, les bâtiments d'élevage présents sur l'exploitation et les différents aménagements à réaliser vont permettre d'orienter votre choix vers le système le plus approprié.
Comme les systèmes allaitants nécessitent en règle générale beaucoup de paille litière et de foin, il faut prévoir les surfaces et volumes nécessaires en bâtiments de stockage.

Recenser ses disponibilités en bâtiment d'élevage et en éléments de stockage

	BAT 1	BAT 2	BAT 3	BAT 4
Type d'utilisation (élevage – Stockage)				
Type de bâtiment (mono pente – bi pente)				
Type de logement (logette, aire paillée...)				
Surface du bâtiment (hors allées d'alimentation)				
Hauteur du bâtiment (bas de pente et faîtière)				
Profondeur du bâtiment				
Contention (cornadis, barre aux garrots, couloir...)				
Nombre de place à l'auge (75 cm/ VA, 60 pour JB et Génisses aux cornadis ; 60 cm/VA, 50cm pour JB et génisses avec barre au garrot)				
Dimension Silo 1 (H*L*I)				
Dimension Silo 2 (H*L*I)				

Selon le type d'atelier, les besoins du troupeau ramenés à la vache présente (hors table d'alimentation) sont estimés à 15 m² pour les systèmes naisseurs, 18 m² pour les systèmes naisseurs engraisseurs de femelles et 23 m² pour les systèmes naisseurs engraisseurs de bœufs. Pour l'engraissement des jeunes bovins, prévoir 5 m² par animal.

Par ailleurs, les bâtiments disponibles ne conviennent pas toujours au logement des vaches allaitantes (logettes, étable entravée). Il faut étudier les possibilités de transformation des bâtiments existants. Les bâtiments les plus profonds seront réservés au logement des vaches. En stabulation 100% paillée, il faut compter 12 à 13 m de profondeur (hors table d'alimentation) avec des cases à veaux intermédiaires et 15 à 16 m lorsque les cases à veaux sont au fond de l'aire paillée.

D'autres éléments sont aussi à prendre en compte, notamment :

- Le mode de reproduction utilisé, la période de vêlage, l'emplacement des cases à veaux, les stratégies d'allotement...
- L'alimentation : type de fourrage utilisé (par rapport à la quantité de litière à apporter), mode de distribution...

Anticiper les évolutions

Y a t'il possibilité d'extension sur le site ?
oui non

Y a t'il possibilité de nouvelle construction sur le site ?
oui non

La mise aux normes est-elle ?
Adaptée A faire A modifier



Le troupeau

D'autres éléments sont aussi à prendre en compte, notamment :

Période de vêlage envisagée :

.....
.....

Cette dernière doit être mûrement réfléchi et calée, en fonction de la main-d'œuvre présente, des autres travaux sur l'exploitation et du mode de reproduction. Rappelons que les besoins de logement varient selon la période de vêlage.

Les conduites de troupeau les plus souvent rencontrées sont :

- "Vêlages d'automne ou de début d'hiver" (vêlage d'automne idéal pour sevrer des brouillards quand l'herbe commence à manquer, vêlage de début d'hiver pour un engraissement de ses animaux à base d'ensilage), et dans le cas d'une forte utilisation de l'IA.
- "Vêlages de fin d'hiver, début de printemps" (moins besoin de places en bâtiment, pic de lactation pendant la période favorable de production de l'herbe, mais ne permettant que l'utilisation de la monte naturelle).
- "Deux périodes de vêlages" (grands troupeaux, plusieurs périodes de vente, commercialisation en vente directe,...).

Système de production envisagé :

- Naisseur
- Naisseur engraisseur de JB
- Naisseur engraisseur de bœufs et/ou de génisses

En plus de la réflexion sur le temps de travail, de la place en bâtiment et de l'alimentation disponible, ce choix doit aussi se raisonner en fonction de l'envie de l'éleveur.

Mode de reproduction envisagé :

.....

.....

C'est un choix tributaire de la période de vêlage. Le recours à l'IA est pratiqué en élevage allaitant (progrès génétique – conditions de vêlage sur génisses...). La monte naturelle est le mode de reproduction utilisé obligatoirement lorsque les animaux sont au parc ou en rattrapage en hiver.

Race envisagée :

.....

.....

Il existe un panel de races (Charolaise, Blonde d'Aquitaine, Limousine, Salers...) permettant d'obtenir des résultats économiques relativement proches. Outre l'attraction première de l'éleveur pour une race en particulier, le choix de la race devra se faire en fonction de leur spécificité (rusticité, fertilité, conditions de vêlage, docilité...) et du contexte dans lequel se situe l'exploitation (climat, système fourrager, animaux disponibles, types d'animaux commercialisés...). La conduite en race pure est à privilégier (hormis systèmes spécifiques Aubrac et Salers).



Transition et perspectives économiques

L'arrêt du lait entraîne une perte économique significative. Par ailleurs, les rentrées d'argent sont moins régulières en système viande car liées aux ventes des animaux et aux aides.

Le changement de système demande des besoins importants en trésorerie pendant la phase de transition et une capitalisation conséquente dans le cheptel (plus ou moins importante selon la race et le niveau génétique).

La gestion du financement de cette période est capitale pour la pérennité de l'exploitation. Plus la période sera courte, plus les besoins financiers seront importants.

Annuités en cours :

Annuités prévisionnelles

à échéance de 5 ans :